

# SEANCE DU 6 FEVRIER 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation : 30.01.2009

Date d'affichage

L'an deux mil neuf et le six février à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BONIN, Maire.

Présents: MM BONIN Jean Pierre, BIDAUD Marcel, Mme SAMBARDIER Marguerite, BESSON Patrick, CHATAIGNER Jean Pierre, Melle CHABANON Sandra, LAROCHE Thierry, BUSSEUIL Armand, , LAROCHE Bruno, Mme MOREL Isabelle

Absent excusé: DEVISE Bernard

Secrétaire de séance: Jean Pierre CHATAIGNER

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance, le compte rendu de la précédente séance est adopté.

## CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Afin de dépanner la commune de Chassigny sous Dun, et inversement, l'employé communal pourra effectuer des travaux sur la commune voisine. Pour cela il faut établir une convention de mise à disposition de l'agent technique avec la commune de Chassigny-sous-Dun. Le Conseil municipal accepte d'établir cette convention de mise à disposition.

## CONTRAT ASSURANCE RISQUE STATUTAIRE PERSONNEL

Le Maire expose

- qu'il paraît opportun pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide que

- Article 1<sup>er</sup> : la commune charge le Centre de Gestion de Saône et Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/ longue durée, maternité.

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité.

Pour chacune de ces catégories d'agents une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la commune.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Régime du contrat : capitalisation.

- Article 2 : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

### TRAVAUX 2009

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention a été faite au titre du PIIC.

Des devis vont être demandés à plusieurs entreprises.

### DEMANDE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée par M. Maxime BALLANDRAS domicilié à « Le Dunet » 71 170 Mussy sous Dun, en vue de construire une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section B n° 392 au lieu dit « Le Dunet », commune de Mussy sous Dun.

- Le Conseil Municipal, considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de favoriser la réalisation de M. BALLANDRAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable pour ce projet.

#### SUBVENTIONS COLLEGE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par le collège Jean Mermoz de Chauffailles, afin de financer un voyage en Italie. Parmi les participants, 9 élèves sont domiciliés à Mussy sous Dun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 180 € au Collège Jean Mermoz de Chauffailles.

#### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

En vue de la préparation du budget primitif 2009, Monsieur le Maire propose de recenser les associations auxquelles nous pourrions donner des subventions.

#### COMMISSION SALLE DES FETES

La commission s'est réunie afin de revoir le règlement d'utilisation de la salle des fêtes. Un contrat est en cours de rédaction. Une réunion sera prochainement organisée avec le Comité des fêtes.

#### BATIMENTS

Suite au retard pris dans la fabrication des fenêtres du logement de la Cure, il a été décidé de changer de fournisseur.

La réfection du logement de l'école du haut est à prévoir.

#### CARTE COMMUNALE

Son élaboration sera abordée lors d'un prochain conseil.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose d'installer un cendrier devant la salle des fêtes.
- Fleurissement : la commune a obtenu le 8<sup>ème</sup> prix dans la catégorie « communes de 251 à 500 habitants »
- Elagage : des courriers vont être à nouveau envoyés.

